Udaf Haut-Rhin
Unis pour les familles

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).

Ce service est **ouvert à tous et gratuit**.
Il est financé par l'Etat.

Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF 68

Secrétariat du Service : 03 89 30 31 43
Mail : tuteursfamiliaux.udaf68@yahoo.fr

Permanence téléphonique hebdomadaire
Les mardis de 9H00 à 12H00 au **06 36 22 18 42**

RDV sur Colmar
Les rdv ont lieu **un jeudi par mois** à l'UDAF 68 au 7 rue de l'Abbé Lemire Quai 124 d - Bâtiment A – RDC 68000 COLMAR
Prendre RDV auprès du Secrétariat

Permanence physique sur Mulhouse
Une fois par mois de 9H00 à 12H00 **sans rdv**
Au Tribunal Judiciaire de Mulhouse
44 Avenue Robert Schumann - 68100 Mulhouse
Contacter le Secrétariat du Service pour connaître les dates

Udaf Haut-Rhin
Unis pour les familles

DGCS

© Hawaii Communication - Udaf – septembre 2020